

LE DÉCOMPTE DES CARIBOUS

Comment est-ce que l'ongulé le plus peuplé au Canada est abouti sur la liste des espèces en péril en Ontario?

Le caribou est le quadrupède sauvage à sabots le plus abondants au Canada. D'ailleurs, on compte plus de 3,89 millions de caribous répartis sur l'ensemble du pays. De plus, il est plus nombreux que l'ensemble de la population de chevreuils, d'orignaux et de wapitis. Étant donné que le caribou canadien est la même espèce que le renne de l'Eurasie, il abonde même à l'échelle mondiale. Alors, comment est-ce que l'ongulé le plus peuplé et le plus répandu des cervidés est-il abouti sur la liste des espèces en péril en Ontario? Tout repose sur la procédure utilisée pour faire le compte.

La plus répartie des cinq sous-espèces de caribous au Canada est le caribou des bois. On le retrouve dans les régions montagneuses, les forêts matures et les tourbières, régions où le lichen, source de nourriture privilégiée, abonde. Selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSPEAC), la population de caribous des bois au Canada se chiffre à environ 1,28 million. Par conséquent, ils sont trop nombreux pour que l'ensemble de la sous-espèce soit considéré comme étant menacé.

Cependant, la sous-espèce des caribous des bois est divisée à nouveau en deux écotypes : le « caribou de la toundra » qui se déplace entre différents habitats et le « caribou forestier sylvicole » qui préfère l'abri de la forêt. Un de ces écotypes est moins peuplé et par conséquent considéré comme étant menacé. Il va sans dire que peu importe la population étudiée, si elle est divisée suffisamment de fois on obtient forcément une très petite population pouvant être considérée à risque, menacée ou en péril. Ce qui pourrait expliquer la situation du caribou des bois en Ontario.

Par exemple, un rapport d'étape émis en 1999 atteste que la population des caribous des bois en Ontario est estimée à 20 757, donc une population en santé. De ce nombre, 15 832 ont été classés comme étant d'écotypes caribous de la toundra et 4 925 comme des caribous forestiers. C'est à cette instance que la plus petite population, soit les caribous forestiers, fut considérée comme une espèce menacée. Le fait que seulement 24 % des animaux sont considérés comme menacés comparativement à 76 % sans danger soulève une importante question sur l'interprétation des données. Existe-t-il véritablement une différence entre l'écotype du caribou de la toundra et l'écotype du caribou forestier?

En fait, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) essaie de répondre à cette question depuis plus de 10 ans. Au cours des années, les chercheurs ont utilisé des « caméras à caribou » fixées à leurs barbichettes qui permettent d'enregistrer chaque bouchée et chaque pas de même que des colliers GPS pour enregistrer leur mouvement à travers le paysage. Ils ont même étudié le déplacement des loups et examiné leur déjection afin de comprendre l'interaction prédateur-proie du caribou des bois partout en province. Ils ont aussi sillonné le ciel en hélicoptère afin d'observer la présence des deux écotypes du caribou des bois. Il s'agit d'un effort de recherche massif et productif comptant plus de 50 projets menés par des chercheurs et des biologistes du MRNF; recherches appuyées du milieu académique et de l'industrie forestière.

En fin de compte, toutes ces recherches suggèrent qu'il n'existe qu'une différence négligeable entre les sous-espèces de caribou en Ontario. Les résultats des colliers émetteurs et les analyses génétiques

confirment que les écotypes toundriques et sylvicoles se déplacent naturellement sur de vastes territoires, se croisent dans leur déplacement et habitent les mêmes zones. Il est donc raisonnable de conclure que les éléments de preuve qui appuient la notion de l'existence de deux écotypes de caribou distinct sont très faibles. S'il n'existe pas deux types de caribou des bois en Ontario, il est faux de désigner la sous-espèce non existante comme étant menacée.

Le document intitulé *Rapport sur l'état des ressources relatives au caribou des bois sylvicoles*, publié en trois parties et rendu public en décembre 2014, fournit les détails des réalisations et des résultats préliminaires du MRNF. Il décrit les études menées dans l'ensemble de la province. Le MRNF a également publié huit documents détaillés intitulés *Rapports sur l'évaluation intégrée des aires de répartition*. Ces rapports fournissent une évaluation initiale sur l'état des troupeaux de caribous des 13 espèces et sous-espèces précisés dans le document officiel *Ontario Caribou Conservation Plan* (pas disponible en français). Le fait que leur population a été divisée et évaluée comme étant deux petites entités au lieu d'être dans un tout explique comment une espèce qui abonde à l'échelle provinciale, nationale et mondiale est inscrite à la liste des espèces en péril. Cependant, il ne s'agit pas du seul facteur qui a contribué à faire place au caribou des bois sur la liste des espèces en péril de l'Ontario. Il existe une autre raison, cette fois-ci reliée à la façon dont les chercheurs mesurent la disponibilité des habitats de ces cervidés à l'échelle provinciale.

Le MRNF a effectué de nombreux sondages pour essayer de résoudre cette question. Bien évidemment, ces sondages suggèrent que le territoire des hardes de caribou des bois n'a guère changé depuis les années 1950. Plus précisément, la grande majorité des territoires occupés en 1950 demeurent occupés aujourd'hui. Cependant, dans la région du nord-ouest de l'Ontario on voit une expansion du territoire de plusieurs centaines de kilomètres vers le sud. Dans l'ensemble, il s'agit de bonnes nouvelles pour le caribou des bois en Ontario puisque non seulement leur habitat a été conservé dans la plupart des territoires, mais on remarque aussi une expansion à certains endroits.

Cette histoire à succès est en partie attribuable au partenariat stratégique entre le MRNF et le secteur forestier provincial en évolution depuis la mi des années 1990, lorsque la « mosaïque des caribous » a été appliquée pour la première fois dans les plans d'aménagement forestier du nord-ouest de l'Ontario. Cette approche consiste à gérer le territoire en entier en grande section, c'est-à-dire en blocs de 10 000 à 13 000 hectares, afin de fournir un approvisionnement continu et à long terme d'habitats convenables et reliés. Un autre facteur ayant contribué à l'abondance des territoires du caribou des bois est l'extinction des incendies de forêt dans le nord de l'Ontario puisque la sous-espèce préfère des forêts matures ou plus vieilles puisqu'elles ont tendance à produire plus de lichen.

Encore plus intéressantes, plusieurs enquêtes démographiques réalisées le MRNF révèlent que les zones soumises à un aménagement forestier démontrent une meilleure population de caribou des bois que les zones laissées à l'état naturel. Cette amélioration serait due à une augmentation de fécondité et de survie des animaux qui fréquentent ces régions. Par exemple, le nombre de nativité et de survivant de caribou des bois augmente d'année en année dans les régions de Nipigon et de Kesagami, forêts aménagées par les compagnies forestières, que dans les régions de Missisa et de James Bay, régions non aménagées.

En fait, on peut en conclure que le caribou des bois n'est pas menacé par un manque d'habitats. Leur habitat est activement protégé partout en Ontario et de toute façon, la population du caribou des bois semble être en meilleure position dans les endroits où on retrouve l'exploitation des compagnies

forestières. Si la sous-espèce est en déclin, il est dû à des variables dans leur habitat que le MRNF n'est pas en mesure de maîtriser ou est incapable d'évaluer.

En effet, il existe plusieurs bonnes raisons d'être sceptique concernant les données utilisées pour calculer nombre et l'étendue de la population du caribou des bois. Par exemple, les prévisions actuelles sont calculées selon deux ou trois années de données. Cependant, la population d'ongulés tend à varier en raison des tendances datées de dizaines d'années comme les caprices de la température hivernale qui peuvent limiter l'accès à la nourriture ou l'émergence des prédateurs comme le loup. De plus, les méthodes utilisées par le MRNF pour définir les habitats convenables pour le caribou ne permettent pas d'évaluer les changements temporels de l'habitat des forêts matures et anciennes attribuables à la sénescence et la décomposition des arbres et des composantes de la forêt dans le temps. Il est tenu pour acquis que l'habitat du caribou des bois subsiste à travers le temps si personne ne l'exploite ou ne l'incendie. De tels raccourcis sont simplistes, mais nécessaires à cause de la complexité de la dynamique de la population du caribou des bois et leur préférence en matière d'habitat.

Par conséquent, on retrouve dans l'avant-propos des rapports émis par le MRNF l'avis qu'il est nécessaire d'être prudent dans l'interprétation des *rapports des évaluations intégrées des aires de répartition* puisque la quantité limitée de données disponibles et les conditions ou circonstances qui ne sont pas systématiquement intégrées dans le cadre de l'analyse. Un nombre plus élevé de données est nécessaire afin d'obtenir une meilleure compréhension des éléments responsables de la stabilité et la croissance de la population du caribou des bois en Ontario.

Pour résumer, le caribou des bois demeure abondant en Ontario et leur habitat est bien protégé. Le MRNF a fait de valeureux efforts pour comprendre la population du caribou des bois, mais le 11 million de dollars investis ne permet qu'effleurer le problème. Il est nécessaire d'obtenir davantage de données fiables afin d'obtenir des réponses définitives précisant la nature de l'espèce du caribou des bois et leur exigence en matière d'habitat. La recherche soulève souvent plus de questions qu'elle n'en répond.

En ce moment, il serait prudent de reconsidérer non seulement les questions à poser, mais aussi revoir les méthodes utilisées pour obtenir les réponses. Dorénavant, la question fondamentale ne devrait pas être : « Est-ce que le caribou est menacé et que pouvons-nous faire pour améliorer la situation? », mais plutôt « Comment assurer la survie du caribou dans le Nord de l'Ontario pour les 60 prochaines années? »

Étant donné que les données du MRNF confirment que le caribou des bois persiste dans le Nord ontarien et que le retrait de son habitat est minimal au cours des 60 dernières années, il existe suffisamment de preuves à l'appui pour que les chefs de gouvernement prennent le temps de réviser les politiques de protection et de rétablissement du caribou des bois en Ontario avant d'émettre une proposition stratégique finale.

Compte tenu d'un manque de compréhension à l'égard de l'utilisation de l'habitat des hardes du caribou des bois et moins encore, d'une bonne compréhension des différences entre les écotypes des sous-espèces, il n'est pas possible de développer une politique fondée sur les faits scientifiques. L'élaboration d'une politique devrait être entreprise seulement lorsque les études scientifiques viennent valider ou changer les hypothèses actuelles concernant la relation entre la perturbation et la dynamique de la population du caribou des bois ainsi que des données empiriques solides pouvant confirmer la légitimité de l'existence de deux écotypes du caribou des bois.